Commune de PIGNANS

Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 05 avril 2025

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2025/152

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 1er avril 2025 de la Société CIRCET sise 112 impasse du Serpolet 83210 LA FARLEDE représentée par Madame MICHE Floriane,
Considérant la nécessité d'assurer la sécurité publique et de faciliter l'exécution des travaux,

ARRÊTE

Article 1 :
Dans le cadre du tirage et du raccordement de la Fibre Optique, la société CIRCET effectuera des travaux d'ouverture de chambre Télécom sur chaussée, trottoir, accotement ou parking, aiguillage des conduites, tirage de câbles en souterrain et aérien avec positionnement de nacelle, raccordement, mesure/test de continuité et reprises. Ces travaux s'effectueront place des Écoles.

Article 2 :
Au droit des zones d'intervention, la société CIRCET est autorisée à stationner sur le domaine public. Les éventuelles conséquences sur la circulation seront dûment signalées.

Article 3 :
La présente permission de voirie est valable du mardi 08 avril 2025 au vendredi 25 avril 2025 inclus.

Article 4 :
Aucun travaux ne pourra être réalisé les jeudis 10, 17 et 24 avril 2025 en raison de la tenue du marché sur la place des Écoles.

Article 5 :
Le balisage et la signalétique éventuels seront mis en place, maintenus et retirés par la société CIRCET qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 6:
Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 7 :
Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 05 avril 2025.

Le Maire,
Fernand BRUN